REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Marché de services

Procédure formalisée

Prestations de services de désinsectisation et dératisation des parties communes et logements sur le Patrimoine de Promologis

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le Lundi 16 Novembre 2026 à 12:00:00 (Heure de Paris – France)

Maître d'Ouvrage :
PROMOLOGIS SA
2 rue du Docteur Sanières
CS 90718
31007 TOULOUSE CEDEX

Sommaire

1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

2.1 - MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE 3

2.2 – NOMENCLATURE CPV 3

2.3 – ALLOTISSEMENT 3

2.4. – COTRAITANCE 3

2.5. – SOUS-TRAITANCE 4

2.6. – VARIANTE 4

2.7 – DUREE DU MARCHE 4

2.8 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 4

3. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 5

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

5.1 - COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

5.2 - REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI 8

5.2.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE 8

5.2.2 – AUTHENTIFICATION 9

6. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION 9

7. JUGEMENT DES OFFRES 10

8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 11

9. DISPOSITIONS PARTICULIERES 11

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VOIES DE RECOURS 11

Déclaration sur l'honneur 12

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur des prestations de désinsectisation et dératisation des parties communes et logements.

La nature des prestations attendues est détaillée au cahier des clauses techniques particulières ci-après CCTP.

Pour le compte de la **S.A. PROMOLOGIS – 2 Rue du Docteur Sanières - CS 90718 - 31007 TOULOUSE Cedex 6.**

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent marché est un marché de prestations de services tel que défini par l'article L1111-4 du Code de la Commande Publique.

2.2 – NOMENCLATURE CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90923000-3	Services de dératisation
90921000-9	Services de désinfection et de désinfestation

2.3 – ALLOTISSEMENT

- Lot unique : Occitanie

Les prestations ne font pas l'objet d'une décomposition en lots. En allotissant le présent marché, il existe un risque important de rendre financièrement plus coûteuse et techniquement plus difficile l'exécution des prestations.

2.4. – COTRAITANCE

Les candidats peuvent constituer un groupement d'entreprises. Le groupement peut être solidaire ou conjoint. Il est conjoint lorsque chacun des prestataires, membre du groupement, n'est engagé que pour la partie du marché qu'il exécute. Il est solidaire lorsque chacun des prestataires est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La nature du groupement est précisée à l'acte d'engagement.

L'un des prestataires, membre du groupement, est désigné comme mandataire. Il représente l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres.

2.5. – SOUS-TRAITANCE

L'offre, qu'elle soit présentée par un candidat individuel ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations sous-traitées et leurs montants, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Ces sous-traitants seront soumis à l'acceptation de l'acheteur ainsi qu'à son agrément quant à leurs conditions de paiement. **En pareille hypothèse, une déclaration de sous-traitance via le formulaire en annexe, est joint au dossier candidature.**

Le titulaire qui entend recourir à un ou plusieurs sous-traitants en cours d'exécution du marché doit faire accepter chaque sous-traitant et agréer les conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance par le pouvoir adjudicateur, avant toute exécution des prestations, dans les conditions précisées au CCAP.

2.6. – VARIANTE

Les variantes sont interdites.

2.7 – DUREE DU MARCHE

Le marché aura une durée de 12 mois et débutera à compter du 1er janvier 2027. Il pourra être reconduit 3 fois par tacite reconduction, pour une durée de 12 mois sans pouvoir excéder une durée totale de 48 mois.

En cas de non-reconduction, PROMOLOGIS en informera le titulaire du marché au moins trois (3) mois avant la date anniversaire du marché, par lettre recommandée avec accusé de réception.

2.8 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier est téléchargeable gratuitement soit sur le site internet de PROMOLOGIS, soit sur le profil acheteur aux adresses suivantes :

www.promologis.fr/extranet-fournisseurs/espace-partenaires/appels-doffres/

ou

www.ladepeche-marchespublics.fr

L'accès à ces 2 sites est gratuit. Une aide sur les modalités des procédures électroniques est proposée sur le site de La Dépêche.

Les documents électroniques ont des contenus identiques aux documents papiers diffusés dans le cadre de la présente procédure.

L'identification (mail) lors du retrait du DCE est indispensable pour être informé des modifications et correspondances relatives à la présente consultation (erreurs et réponses aux questions posées par les entreprises) ainsi que d'éventuels avis rectificatifs ou déclaration infructueuses / sans suite).

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

1) Un dossier comprenant :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le CCTP ;
- Le CCAP et ses annexes ;
- L'acte d'engagement et ses annexes ;
- Le cadre de mémoire technique ;
- Le BPU ;
- La DPGF ;

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

5.1 - COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1.1 – PIECES A PRODUIRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE

1) Documents permettant de vérifier la capacité juridique du candidat :

- Le formulaire DC1 ou Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses cotraitants.

Ce document permet d'identifier le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.

En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

- Une annexe en cas de sous-traitance (cadre ci-joint à compléter).

2) Documents permettant de vérifier la capacité économique et financière du candidat :

- Le formulaire DC2 ou Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

Chaque membre du groupement doit remplir un formulaire DC2.

Ce formulaire permet de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques suffisantes pour l'exécution du marché.

- Les attestations d'assurances en cours de validité (attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle).

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.

3) Documents permettant de vérifier les capacités techniques et professionnelles notamment :

- Les 3 principales références en lien avec l'objet du marché sur les 5 dernières années.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

4) Documents permettant de vérifier que le candidat ne fait pas l'objet de motifs d'exclusion :

- Les attestations des administrations, organismes et comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, de congés payés et de chômage-intempérie établies postérieurement au 31 décembre de l'année précédant la présente consultation.

- La déclaration sur l'honneur type PROMOLOGIS (ci-joint en annexe).

- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail.

- Extrait K-bis

- Annexe ouverture d'un compte fournisseur, ce document devra être accompagné d'un RIB et d'un papier en tête de l'entreprise.

- Le questionnaire – Loi dite « SAPIN II », essentiel pour renforcer la conformité réglementaire de la loi SAPIN II relative à la prévention contre la corruption, la gestion des risques et l'amélioration de la gouvernance et la transparence pour le Groupe Action Logement et de ses entités **(uniquement pour les attributaires pressentis ou titulaires et sur APROVALL**).

APROVALL : Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus seront déposées obligatoirement par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par **PROMOLOGIS SA,** à l'adresse suivante **: https://www.aprovall.com/fr/**

Le chiffre d'affaires 2025 du candidat devra au moins être égal à 1.5 fois du montant du marché ou du lot en question selon le coût d'objectif déterminé par PROMOLOGIS en amont du lancement de la consultation.

5.1.2 – PIECES A PRODUIRE AU TITRE DE L'OFFRE

1) Un projet de marché pour chaque lot comprenant :

 - Un acte d'engagement complété, daté et signé ;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété, daté et signé ;
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complété, daté et signé.

2) Un mémoire technique respectant le cadre joint au DCE comprenant :

- **Sous-critère n°1 : Méthodologie d'intervention adoptée par le candidat dans le cadre de l'exécution du présent marché par typologie de prestations**

- En détaillant le mode opératoire détaillé du déroulement de la maintenance préventive ou ponctuelle de chaque prestation :
 Désinsectisation ;
 Dératisation.

- **Sous-critère n°2 : Moyens matériels affectés au marché**

- Moyens matériels mis à disposition dans le cadre de l'exécution du présent marché Adéquation des matériels, équipements et solutions techniques proposés au regard des prestations à réaliser et des contraintes du site.
- La liste du matériel et équipement utilisés et les fiches techniques des produits homologués utilisés précisant notamment les capacités, usages, performances et normes environnementales ;

- **Sous-critère n°3 : Moyens humains**
- Les moyens humains que le candidat s'engage à mettre en œuvre afin d'effectuer, dans les délais impartis, les prescriptions, objet du marché ;
- Nombre de personnes affectées au présent marché ;
- Qualification du personnel affecté au présent marché : liste des formations reconnues, années d'expériences, habilitation SS4, formations suivies, etc ;

- **Sous- critère n°4 : Démarche environnementale**

- Les mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental des prestations : méthodes préventives et non chimiques privilégiées, choix des produits, gestion des déchets et appâts usagés, optimisation des déplacements.

3) Annexe 1 du CCAP

Le candidat devra obligatoirement utiliser le cadre de mémoire technique joint au DCE.
La police de rédaction imposée est Calibri et ne devra pas être inférieure à la taille 11.
Dans le cas où le cadre de mémoire technique rendu par l'un des candidats dépassait 15 pages (page de garde non incluse), celui-ci verrait son offre déclarée automatiquement irrégulière et non-classée.

5.2 - REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI

5.2.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE

En application des articles L2132-2, L2332-2 et L3122-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent remettre leur candidature et offre sous forme dématérialisée, sur le profil acheteur.

Toute offre papier ou clef USB sera automatiquement écartée, car irrecevables.

De plus, les offres envoyées par télécopie ou par mail ne sont pas acceptées.

Seuls les plis reçus de façon dématérialisée sur le profil acheteur ci-après seront pris en compte :
www.ladepeche-marchespublics.fr

Les formats compatibles que l'Acheteur peut lire sont :
DOC, XLS, ZIP, RTF, PDF, TXT, JPG, GIF, PPT, DWF, DXF
Le soumissionnaire est invité, compte tenu de l'environnement informatique de l'acheteur à :
- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les « .bmp »,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macro »

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes :
- un fichier comportant les pièces de la candidature.
- un fichier comportant les pièces de l'offre.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de

l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

PROMOLOGIS
2 RUE DU DOCTEUR SANIERES
31007 TOULOUSE
A l'attention du Service Marchés

Offre pour le Marché de

COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE

5.2.2 – AUTHENTIFICATION

Les plis devront être transmis dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise.

Si le soumissionnaire opte pour la signature électronique, la famille des certificats électroniques utilisés doit correspondre aux exigences de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS (Référentiel Général de Sécurité). Ces certificats doivent être en cours de validité à la date de la signature.

Les frais d'acquisition d'un certificat électronique sont à la charge du candidat.

5.2.3 – ANTIVIRUS

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus régulièrement mis à jour, avant l'envoi.

5.2.4 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le dépôt électronique doit impérativement être réalisé et terminé avant la date et l'heure limite indiquée sur la première page du présent règlement de consultation.

N.B. : Nous recommandons vivement aux candidats de déposer leur candidature et offre au moins 24 heures avant la date et heure indiquée à la première page du RC.

6. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La vérification des conditions de participation est effectuée conformément aux dispositions des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de régulariser leurs candidatures qui auront été déclarées irrégulières. Si, à l'issue de cette demande, les candidats concernés ne régularisent pas leurs candidatures dans le délai imparti par l'acheteur, celles-ci seront déclarées irrecevables.

Conformément à l'article L.2141-7 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage peut exclure de la procédure de passation un candidat qui a au cours des trois années précédentes, lors de l'exécution d'un marché antérieur avec l'une des sociétés du Groupe PROMOLOGIS ou le cas échéant, tout autre acheteur :

- Dû verser des dommages et intérêts ;
- Eté sanctionné par une résiliation de son marché ;
- Fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles.

Pour tout candidat qui serait concerné par l'exclusion susvisée, conformément à l'article L.2141-11, la candidature doit être complétée par un courrier (maximum 2 pages) détaillant les mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées. A défaut de fournir ces éléments au moment de la candidature ou sur demande de l'acheteur lors de l'analyse ou en cas de réponse non satisfaisante, la candidature pourra être écartée.

Les candidats dont l'expérience et les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaitraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé, verront leur candidature éliminée.

Conformément à l'article L.2141-12 du CCP, le candidat est tenu d'informer l'acheteur, pendant tout le déroulement de la consultation, de l'ouverture à son encontre d'une procédure collective, ou de son évolution si cette procédure collective est déclarée au moment de la remise des candidatures.

7. JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous selon la pondération suivante:

• Le prix des prestations offertes en conformité avec le dossier de consultation en fonction de la DPGF et du BPU : 50%
• Le mémoire technique : 50%

Pour le critère prix, 25 points seront attribués pour la DPGF et 25 points seront attribués via un DQE masqué issu des prix indiqués au BPU.

Le mémoire technique sera analysé selon les sous-critères énumérés ci-dessous :

- **Sous-critère n°1 : Méthodologie d'intervention adoptée par le candidat dans le cadre de l'exécution du présent marché par typologie de prestations (20 points)**
- **Sous-critère n°2 : Moyens matériels (13 points)**
- **Sous-critère n°3 : Moyens humains (12 points)**
- **Sous-critère n°4 : Démarche environnementale (5 points)**

8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Par dérogation à l'article 2.1.2 du CCAG (norme NF P 03-001), le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Ainsi, un candidat retenu ne pourra prétendre à aucune indemnité si le pouvoir adjudicateur ne passait pas avec lui le marché de services correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires.

En effet, le seul fait de retenir une offre présentée ne vaut pas passation de marché, la conclusion du contrat résultant de l'acceptation de l'offre retenue matérialisée par la signature de l'acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VOIES DE RECOURS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire une demande écrite sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. Pour les renseignements, les demandes devront être adressées sur : www.ladepeche-marchespublics.fr au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.
Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Les recours suivants seront introduits devant le tribunal du ressort du siège de PROMOLOGIS :

TGI de Bordeaux

30 Rue des Frères Bonie – BP 11403

33077 BORDEAUX CEDEX

- Référé précontractuel prévu à l'article 2 de l'ordonnance n°2009 – 515 du 7 mai 2009 afférente aux procédures de recours ;
- Référé contractuel prévu à l'article 11 de l'ordonnance n°2009 du 7 mai 2009 afférente aux procédures de recours ;
- Recours au fond exercé par un candidat évincé dans les conditions du droit commun.

Déclaration sur l'honneur

Nom marché + lot :

Si le déclarant est un sous-traitant, indiquez ci-après le nom de l'entreprise principale :
-

Je soussigné(e)…….

agissant en qualité de……..

au nom et pour le compte de……

ayant son siège social à ……

Déclare sur l'honneur que la société que je représente :

1) **N'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'elle est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail.**

2) N'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive depuis 5 ans pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne. N'a pas de condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de la société ;

3) N'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

4) N'a pas été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou n'est pas une personne physique condamnées à une peine d'exclusion des marchés publics ;

5) A mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L2245-5 du code du travail au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public ;

6) Respecte les dispositions de l'article L1262-4-1 du Code du travail en ce qu'elle s'est acquittée du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles L1263-6, L1264-1, L1264-2 et L8115-1 du Code du travail en cas de détachement de salariés.

Fait à……

Le……

Signature :

OUVERTURE D'UN COMPTE FOURNISSEUR

ANNEXE 1

Cadre réservé aux services de PROMOLOGIS	Validation sous PIH par :
Responsable de la demande :	Le :
Le :	N° fournisseur :

NOM ou RAISON SOCIALE : ……

Adresse du siège social :

N° _____ Voie_____

C.P. _____ Ville _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail :_____

Adresse de règlement :

N° _____ Voie_____

C.P. _____ Ville _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail :_____

Interlocuteur Service Comptable :

Prénom – Nom : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail :_____

Si vous souhaitez recevoir par mail, de manière automatique, le détail du virement lors du paiement de vos factures, veuillez nous indiquer sur quelle adresse précise (de préférence une adresse générique) :
Mail : _____

Autres informations :

Activité de l'entreprise:_____

Code SIREN : _____ Code SIRET : _____
N° TVA Intracommunautaire. : FR _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN R.I.B (en due forme)

Les règlements des factures s'effectueront uniquement par virement bancaire.

Nom du signataire :
Fonction du signataire :
Date :

Signature
et cachet de l'entreprise :

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte par nos services

MODIFICATION DE COORDONNEES BANCAIRES D'UN FOURNISSEUR OU AJOUT DE R.I.B.

Promologis
Groupe ActionLogement

ANNEXE 2

Cadre réservé aux services de Promologis	Mise à jour sous PIH par :
Responsable de la demande :	Le :
Le :	N° fournisseur :

Nature du RIB : ☐ **Annule et remplace**
☐ **Ajout**

NOM ou RAISON SOCIALE : ……

Adresse du siège social :

N° _____ Voie_____

C.P. _____ Ville _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail :_____

Interlocuteur Service Comptable :

Prénom – Nom : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail :_____

Si vous souhaitez recevoir par mail, de manière automatique, le détail du virement lors du paiement de vos factures, veuillez nous indiquer sur quelle adresse précise (de préférence une adresse générique) :
Mail : _____

Autres Informations :

Activité de l'entreprise :_____
Code SIREN :_____ Code SIRET :_____

N° TVA Intracommunautaire. : FR _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN R.I.B (en due forme)

Les règlements des factures s'effectueront uniquement par virement bancaire.

Nom du signataire :
Fonction du signataire :
Date :

Signature
et cachet de l'entreprise :

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte par nos services